

FLASH

(1)

AVANT-PROPOS

Merci de vous être prêté "involontairement" au jeu de reconnaissance de notre nouveau logo. La création de ce dernier reflète notre volonté d'améliorer la communication avec la Banque et l'image de notre société.

Toujours dans le même esprit nous vous adresserons cette feuille d'information tous les 3 mois.

Nous estimons en effet qu'il est de votre intérêt d'être tenu informé de toute expérience nationale ou internationale vécue par notre société.

*Nous sélectionnerons les informations qui intéressent directement le monde bancaire et qui contribuent à une meilleure évaluation du **GAGE MARCHANDISES**.*

Une bonne communication nécessitant par définition au moins deux parties, toute suggestion ou remarque de votre part est la bienvenue. Nous ne manquerons pas d'en tenir compte dans nos futurs FLASH.

1. LE GAGE COMMERCIAL, UNE EVOLUTION BIEN REFLECHIE.

Depuis 75 ans, la S.A. Warrant assure la délicate mission d'organiser la Tierce Détention de marchandises gagées au profit de créanciers, essentiellement des Banques.

Cette mission est double :

1. d'une part créer les conditions requises pour que naisse le privilège du créancier,
2. d'autre part contrôler l'évolution des stocks gagés afin de préserver les intérêts de ce créancier.

Dans un environnement économique, mais également juridique, qui évolue sans cesse, seuls l'instauration et la maintien d'un **dialogue constructif entre le Créancier et le Tiers Détenteur** permettra de mettre en oeuvre les moyens de contrôle les mieux adaptés à chaque opération, compte tenu de la situation du débiteur et/ou de son activité.

Notre volonté est précisément de créer ce climat de collaboration qui débouchera nécessairement sur la définition de missions précises, à travers lesquelles chacun appréciera ses risques en réelle connaissance de cause.

Dans cette optique, nous sommes convaincus qu'il est plus réaliste et conforme au Droit d'inscrire nos interventions dans le cadre de la loi sur le GAGE COMMERCIAL (05.05.1872).

Nonobstant cette préférence et soucieux des intérêts de nos partenaires bancaires, nous restons bien entendu ouverts à toute discussion, si pour des besoins de réescompte ou autres, le recours à l'instrument "warrant" s'avèrait souhaitable.

2. CREDIT SUPPORT INTERNATIONAL.

Nous vous annonçons la naissance de la **S.A. Credit Support International**, Bruxelles et **Credit Support International Inc.**, Dallas.

Cette nouvelle 4^o filiale est le fruit d'une "joint venture" entre la société américaine Diversicorp Inc., Dallas et le Groupe Warrant.

Elle est en même temps notre réponse à une demande croissante du monde bancaire international d'un Tiers Détenteur professionnel, capable de prendre en charge le suivi et le contrôle des transactions **marchandises** dans le monde entier.

Citons à titre d'exemple quelques dossiers en cours ...

1. Intervention en faveur d'une **banque américaine**, qui pour l'octroi d'une ligne de crédit à son client, était désireuse de prendre en gage les stocks de la filiale suisse de ce dernier.
Valeur du stock = USD 11.000.000,-
2. Intervention en faveur d'une **banque française**, qui cherchait à sécuriser sa position de créancier unique vis-à-vis de son client, en prenant en gage une partie des stocks de ce dernier.
Localisation des marchandises = Singapour.
Valeur du stock = FRF 44.000.000,-
3. Intervention en faveur d'un **pool de banques belges**, dont les lignes de crédit octroyées à leur client, devaient être couvertes par un gage marchandises aux Etats-Unis et tout au long du transfert des marchandises vers la Belgique.
Valeur du stock = BEF 120.000.000,-

De quoi surmonter vos problèmes liés aux distances ...

3. MERCHANDISE CONTROL = OUTIL DE GESTION DU RISQUE CREDIT.

De l'information naît ... la sécurité.

Chaque jour le banquier est appelé à prendre des décisions importantes, qu'il s'agisse d'octroyer une ligne de crédit, de la maintenir ou de la réviser.

Il est utile qu'il puisse vérifier, à intervalles réguliers ou au moins ponctuellement les informations que lui communiquent ses clients.

Merchandise control apporte une réponse concrète et impartiale aux questions qui se posent lors d'un Comité Crédit, quant à l'existence, l'état et/ou la valeur des actifs marchandises d'une entreprise.

Merchandise control est un service "à la carte" que nous décrivons plus en détail dans notre prochain FLASH.

S.A. WARRANT	S.A. AUXIGA	S.A. C.S.I.	C.S.I., Inc.	S.A. AUXIGAM
3, Galerie Ravenstein 1000 Bruxelles	20, Rue Laffitte 75009 Paris	3, Galerie Ravenstein 1000 Bruxelles	12700 Park Central Drive, suite 1909 Dallas, Texas 75251	Bamako
BELGIQUE	FRANCE	AUTRES PAYS EUROPEENS	ETATS-UNIS	MALI

Editeur responsable : B. Maes